



REÇU le  
18 MARS 2014  
D.REAL. PAYS DE LA LOIRE

La Suze-sur-Sarthe,  
Le 11 mars 2014

REÇU le  
18 MARS 2014  
D.R.E.A.L S.C.T.E

Monsieur Le Préfet de Région Pays de la  
Loire  
DREAL Pays de la Loire  
SCTE/DDE  
5 rue Françoise Giroud  
CS 16 326  
44263 NANTES cedex 2

Nos Réf. : SB

Objet : Recours administratif cas par cas

Monsieur le Préfet,

Par arrêté en date du 22 janvier 2014, vous avez soumis le projet d'aménagement du Parc d'Activités intercommunal des Noës sur la Commune de Spay, à étude d'impact.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous soumettre un recours gracieux à l'encontre de cette décision. Vous trouverez ci-joint un dossier vous présentant plus en détail, les raisons pour lesquelles nous estimons que ce projet de développement économique peut être dispensé d'étude d'impact.

Je reste bien évidemment à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans l'attente d'une évolution favorable à ce dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur Le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président

Philippe GIRARDOT



Copie : M. Le Maire de Spay  
M. Le Sous Préfet de l'arrondissement de la Flèche  
M. Le Préfet de la Sarthe

